



DEBOUT LA FRANCE

M. Rofi Silvio
78F, rue Parmentier
69190 St Fons
06-46-10-66-19
Silvio.rofi@gmail.com

Magny le Hongre, le 16 Juillet 2015,

Objet : Saisine du Tribunal Administratif contre Mme Picard, Maire de Vénissieux

Ainsi que cela était prévu, Debout la France tient à confirmer officiellement que dans le courant de la semaine prochaine, M. Rofi Silvio, délégué de la 14^{ème} circonscription du Rhône va saisir le tribunal administratif de Lyon en vue que ce dernier enjoigne Mme Picard, Maire de Vénissieux de respecter l'acceptation du recours administratif gracieux qui lui avait été adressé le 21 Avril dernier.

Pour rappel, il s'agissait d'un recours déposé relativement à l'interdiction illégale de distribuer des tracts à caractère politique sur les marchés forains de la commune, interdiction notifiée aux militants gaullistes Mercredi 15 Avril dernier par les Agents de Surveillance des Voies Publiques et par le directeur de la Direction Unique Prévention Sécurité et qui demandait la sanction hiérarchique de des agents en cause par la première magistrate.

En vertu de la législation en vigueur et de la volonté du mouvement de Debout la France de trouver une solution apaisée à ce conflit, Mme Picard disposait d'un délai de deux mois pour répondre à la demande de notre mouvement et à défaut d'une réponse ce silence sera considéré comme une acceptation de votre part en vertu de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens et elle devait prononcer des sanctions.

Méprisante comme toujours des opposants politiques, Mme Picard a préféré ignoré le recours déposé par M. Rofi Silvio et ainsi elle a accepté les demandes de ce dernier qui maintenant faute d'actes concrets de Mme le Maire annonce sa volonté de saisir dans les prochains jours le Tribunal Administratif de Lyon pour faire constater la faute de service commis par les ASVP, par le Directeur de la DUPS et surtout par Mme le Maire, titulaire du pouvoir de police administrative ainsi qu'en vue d'enjoindre cette dernière à se conformer à l'acceptation du recours déposé le 20 Avril dernier.

Debout la France espère donc que Mme le Maire prenne enfin ses responsabilités et soit garante de la liberté d'expression sur la commune de Vénissieux même si comme les autres forces républicaines peuvent en témoigner comme elles l'ont déjà fait en m'apportant leur soutien, le mépris et le sectarisme sont de rigueur.

M.Rofi Silvio ira donc jusqu'au bout de son action pour qu'à Vénissieux soient garantis le respect du pluralisme politique et la liberté d'expression qui ont été bafoués le 15 Avril dernier.

Rofi Silvio

Délégué de la 14ème circonscription du Rhône pour Debout la France